



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

DG Contrôle

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11

info@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Charte des Inspecteurs et des Contrôleurs de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA)

1. Champ d'application personnel

La présente charte s'applique à tous les inspecteurs et contrôleurs de l'AFSCA.

2. Mission, vision et valeurs

Je suis loyal à la **mission**

Notre mission est de veiller à ce que tous les acteurs de la chaîne fournissent aux consommateurs et les uns aux autres une assurance optimale que les aliments, les animaux, les plantes et les produits qu'ils consomment, utilisent ou détiennent sont fiables, sûrs et protégés, maintenant et à l'avenir.

à la **vision**

L'AFSCA met le consommateur au centre de ses préoccupations et elle est la référence indépendante en matière de surveillance de la sécurité de la chaîne alimentaire, de la santé des animaux et des végétaux, et ce grâce à la confiance qu'elle a acquise auprès du consommateur, à la fiabilité dont elle a fait preuve vis-à-vis des opérateurs et au partenariat qu'elle a mis en place avec d'autres autorités

et aux **valeurs**

de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

J'applique en toutes circonstances les procédures et les instructions prescrites, qui ont été élaborées en vue de réaliser la mission et la vision et qui sont conformes aux valeurs de l'AFSCA.

J'applique, en tant qu'Agent de l'AFSCA, les principes de base suivants lors de mes contacts avec les personnes contrôlées.

3. Légitimité et informations

Je me présente spontanément avant le contrôle et je montre ma carte de légitimation afin d'être suffisamment identifié par la personne contrôlée.

Je m'assure que les droits et les intérêts des personnes contrôlées sont respectés.

J'explique quels contrôles auront lieu, comment ils seront effectués et comment les résultats seront communiqués. À la fin des contrôles, les conclusions principales seront examinées, ainsi que les éventuelles possibilités de recours. Si la question m'est posée, j'expliquerai la manière dont la réglementation peut être consultée.

Je tiens compte de circonstances personnelles spécifiques et si nécessaire, je reporte le contrôle.

4. Egalité de traitement et proportionnalité

Je respecte le principe de base de l'égalité de traitement des personnes contrôlées. Je traite l'ensemble des personnes contrôlées qui se trouvent dans la même situation de manière honnête, égale, indépendante, impartiale et sans préjugé.

5. Qualité

Dans le cadre des systèmes de management de la qualité, j'agis de manière professionnelle, dans un souci d'amélioration continue, conformément à la Déclaration de la Politique en matière de qualité, de bien-être, d'environnement et de valeurs de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.

6. Loyauté

Je me comporte de manière à préserver et à améliorer l'image de l'AFSCA. Je m'abstiens de traiter des matières qui ne relèvent pas de la compétence de l'AFSCA.

J'explique la politique de l'AFSCA et je ne tiens pas de considérations personnelles sur la réglementation et les procédures appliquées.

Si j'estime qu'il m'est demandé d'agir de façon illégale, malhonnête, contraire à l'éthique ou à la présente charte, j'en informe immédiatement mon supérieur hiérarchique.

7. Respect et courtoisie

J'agis de manière consciencieuse, correcte, polie, respectueuse, courtoise et reste à l'écoute en toutes circonstances. Lorsque celles-ci le requièrent, je fais preuve d'assertivité.

Lors des contrôles ou des inspections, je ne fume pas et je ne consomme aucune boisson alcoolisée.

8. Discrétion

Je reste discret par rapport à tous les faits et par rapport à toutes les informations que j'obtiens pendant l'exécution de ma mission.

Je ne m'immisce pas dans la vie privée des personnes contrôlées.

Je ne tire pas ou n'essaye pas de tirer avantage de renseignements officiels obtenus dans le cadre de mes fonctions.

Lorsque le contrôle est effectué en présence de personnes non impliquées par le contrôle, je veille à ne leur communiquer d'aucune façon mes impressions ou les résultats de mes constatations.

Sauf en cas d'autorisation expresse de ma hiérarchie ou des porte-parole de l'AFSCA, je n'ai pas de contact avec les médias et je ne m'engage pas dans une polémique sur les réseaux sociaux sur les sujets en relation avec ma mission d'Agent de l'AFSCA.

9. Indépendance

Je n'accepte aucun cadeau de la part des personnes contrôlées sauf des boissons fraîches, du café et d'autres collations.

10. Tenue vestimentaire et matériel

Je m'engage à respecter les consignes légitimes de l'opérateur relatives à la sécurité, à l'hygiène et aux aspects sanitaires et phytosanitaires.

Je prends toutes les précautions nécessaires afin de ne pas représenter moi-même une source de contamination pour l'établissement à contrôler.

Ma tenue vestimentaire est adaptée à l'exécution de ma mission ainsi qu'à la réglementation qui s'applique au type d'établissement contrôlé sans préjudice des règles imposées par l'établissement.

11. Développement durable

Afin de respecter la politique de gestion environnementale de l'AFSCA, je tiens compte des facteurs et des impacts environnementaux qui sont liés à l'exécution de mes contrôles.

Je veille à éviter toute forme de gaspillage et à utiliser de manière rationnelle et économique les ressources publiques.